



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 038-20

**Objet :** *RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour les travaux de sécurisation du chemin de la Viager et demande de subventions*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 14

Michel André - Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 27 février 2020

délibération n° 038-20

objet **RS - Approbation d'une convention de comaîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour les travaux de sécurisation du chemin de la Viager et demande de subventions**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération, intégré au PLUi HD de Grand Chambéry. Ce schéma a notamment retenu l'axe du chemin de la Viager à Saint-Jeoire-Prieuré (axe de niveau 2, classé « à améliorer »).

La commune de Saint-Jeoire-Prieuré souhaite réaliser des travaux de requalification de cette voie, afin notamment de limiter la vitesse et sécuriser la circulation des piétons.

Pour des raisons de cohérence et de bonne conduite des travaux, il est proposé de mettre à profit cette opération pour sécuriser également la circulation des cyclistes, et de confier à la commune de Saint-Jeoire-Prieuré la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération.

Il est donc proposé la signature d'une convention de comaîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour la réalisation des travaux liés à la circulation des vélos, estimés à 86 000 €TTC.

Cet aménagement est éligible au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2020. Il est donc proposé de solliciter l'Etat pour la subvention la plus élevée possible.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération et les conventions de comaîtrise d'ouvrage,

**Vu** la délibération n° 240-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie (aménagements cyclables),

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD de l'agglomération intégrant le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération,

### **Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention de comaîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour la réalisation de l'aménagement cyclable chemin de la Viager, inscrit au Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération,

**Article 2 :** **sollicite** de l'Etat, dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL), pour l'année 2020, les subventions les plus élevées possible pour la réalisation de cet aménagement,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention de comaîtrise d'ouvrage et les documents à intervenir,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 038-20

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de comâîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour les travaux de sécurisation du chemin de la Viager et demande de subventions

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations  
1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23227H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23227H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au